

DIEMO

“CE” Conformity Declaration
Déclaration de conformité “CE”

POLYPOLES
Rue de la Morandière
33185 LE HAILLAN (F)

ELECTRICAL AIR HEATER
AEROTHERME ELECTRIQUE D’AIR CHAUD
TYPE GEBN/GEB – E/EA
MODELE 6 / 9 / 13.5 / 18

(GB)

We declare on our own responsibility that the product to which this declaration refers is in accordance with the following standards and directives :

Machine regulations : 2006/42/CE
Low voltage directive : 2006/95/CE
EMC regulation : 2004/108/CE

Norms : EN55014-1 ; EN55014-2, EN60335-1 ; EN60335-2-30 ; EN61000-3-2 ;
EN61000-3-3 ; EN61000-6-3

POLYPOLES has prepared the technical booklet of this model

(F)

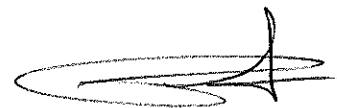
Nous déclarons sous notre exclusive responsabilité que le produit auquel cette déclaration se réfère est conforme aux normes et directives suivantes :

Directive sur les machines : 2006/42/CE
Directive sur la basse tension : 2006/95/CE
Directive sur la compatibilité électromagnétique : 2004/108/CE

Normes : EN55014-1 ; EN55014-2, EN60335-1 ; EN60335-2-30 ; EN61000-3-2 ;
EN61000-3-3 ; EN61000-6-3

POLYPOLES a rédigé le dossier technique relatif à ce modèle.

LE HAILLAN, le 15/09/2013



Pierre PERRINET
Gérant/General Manager

Ref : PP/NV/00124

ATTESTATION DE CONFORMITE DES AEROTHERMES ELECTRIQUES POLYCOMBUS ET DIEMO TYPE GEB(N)6E(A), GEB(N)9E(A), GEB(N)13,5E(A), GEB(N)18E(A) et les modèles RP3,3, RP9, RP15 et RP22

Je soussigné, Pierre PERRINET
Ingénieur AM
Gérant de la société POLYPOLES

Atteste que les appareils de chauffage électriques de nos marques POLY-COMBUS et DIEMO que nous fournissons à la location et la vente pour le chauffage des chapiteaux, tentes, structures toiles et bâtiments, sont conforme à la législation, et particulièrement à l'arrêté du 23 janvier 1985, portant approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et modifié par Arrêtés du 10 juillet 1987, 18 novembre 1987, 7 mars 1988, 31 mai 1991, section V, article CTS15 (Chapiteaux, tentes et structures).

Concernant la vérification des appareils de notre parc de location, je certifie qu'en plus d'une vérification annuelle complète par notre service technique, l'ensemble des organes de nos aérothermes (moteur, résistances, tableau de commande...) sont testés et contrôlés à la mise à disposition de chacune des locations.

Nos aérothermes POLY-COMBUS et DIEMO sont utilisés depuis de nombreuses années sur tout le territoire français et ont constamment obtenu l'agrément des commissions de sécurité.

Fait à Bordeaux – Le Haillan



Pierre PERRINET